

AGRICOVERT

COOPERATIVE DE PRODUCTEUR.TRICE.S ET CONSOM'ACTEUR.TRICE.S

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE MODIFICATION DES STATUTS - 11 MAI 2021

Gembloux, le 26 avril 2021

A Mesdames et Messieurs les Coopérateur.trice.s de la coopérative AGRICOVERT

Objet : Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire statutaire d'AGRICOVERT le 11/05/2021

Nous avons le plaisir de vous inviter à une Assemblée Générale extraordinaire de notre coopérative qui se tiendra le **mardi 11 mai à 19h00**, au siège de la coopérative Chaussée de Wavre, 37 à Gembloux. L'ordre du jour de cette Assemblée est communiqué en annexe, il s'agit de mettre les statuts de la coopérative en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et Associations (CSA, 2019), et d'entériner des dispositions présentées lors de l'AG extraordinaire du 03 février 2018.

ATTENTION : comme il s'agit d'une modification des statuts, la tenue de cette Assemblée générale requiert un quorum de présence (et représentation) équivalant à la moitié du nombre total des parts émises par la coopérative. Comme il est fort probable que celui-ci ne sera pas réuni, une seconde Assemblée générale devra alors être convoquée. Cette seconde assemblée, délibérant alors sans quorum de présence mais sur le même ordre du jour se tiendrait le samedi 29 mai prochain, à 17h, en introduction de l'Assemblée générale ordinaire (19h). Une nouvelle convocation vous serait envoyée en ce sens, le cas échéant.

Documents :

Les modifications principales sont listées dans l'ordre du jour ci-dessous, mais afin de les rendre le plus lisibles et compréhensibles possibles, nous mettons également à votre disposition divers documents :

- le rapport de l'organe d'administration exposant les raisons des modifications apportées au but, à l'objet et aux valeurs de la société ;
- les modifications proposées lors de l'AG de février 2018, sous forme de tableau comparatif avec les statuts actuels ;
- le texte des nouveaux statuts, incluant les modifications proposées en 2018 et celles nous permettant d'être en accord avec le CSA, également sous forme de tableau comparatif. Toutes les modifications sont surlignées en jaune, et une colonne expliquant et motivant celles-ci est également ajoutée.
- le nouveau texte vierge de tout surlignage et commentaire.

AGRICOVERT SCES agréée - BE 0838.831.947

Chaussée de Wavre, 37 • 5030 Gembloux •
Tél. : +32 (0)81 615289 • Mél : agricouvert@gmail.com

AGRICOVERT

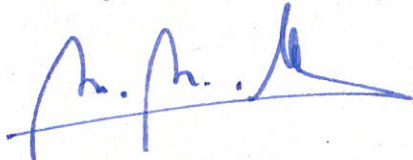
COOPERATIVE DE PRODUCTEUR.TRICE.S ET CONSOM'ACTEUR.TRICE.S

Vous les trouverez en suivant ce lien (page de notre site) :

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de **nous informer impérativement de votre présence/absence** à cette Assemblée Générale au moyen du formulaire joint. Merci d'avance.

En espérant vous rencontrer lors de cet événement important pour notre coopérative, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chère Coopératrice, cher Coopérateur, nos plus sincères salutations.

Pour l'organe d'administration,



Pia MONVILLE, Coordinatrice